

et l'île du Prince-Edouard pendant la saison de 1914-1915 et la présente saison.

—Je fais cette motion afin d'attirer l'attention de cette Chambre sur certaines circonstances qui ont trait à la manutention des marchandises à bord des navires à vapeur du Gouvernement qui font le service en hiver, entre l'île du Prince-Edouard et Pictou. Je soulève la question au nom de l'union des ouvriers organisés, qui est aussi connue sous le nom de l'Association internationale des débardeurs de Pictou, union locale n° 894.

Nous savons tous que, durant l'hiver, les communications entre la Nouvelle-Ecosse et l'île du Prince-Edouard se font par des bateaux exploités directement par le Gouvernement et que le service se fait entre Pictou, Charlottetown et Georgetown. Tout le trafic entre les deux provinces passe par cette route et les navires employés à ce service doivent être approvisionnés de charbon tous les jours. Cela nécessite l'emploi d'un grand nombre d'ouvriers et depuis quelques années, dans la ville de Charlottetown, ce travail est fait par les membres d'une union de débardeurs, en vertu d'un arrangement conclu entre le Gouvernement et cette union.

Il n'en est pas ainsi à Pictou où les influences politiques sont intervenues; les arrangements faits entre le département de la Marine et des Pêcheries et un politicien de l'endroit a causé un profond mécontentement parmi les débardeurs.

L'été dernier, de grandes quantités de bois de construction ont été expédiées de Pictou en Angleterre et il s'est fait aussi un trafic considérable en munitions et approvisionnements de guerre. Cette activité dans le port de Pictou a donné lieu à l'organisation d'une union comme celle dont je viens de parler, pour la manutention du trafic ordinaire ainsi que des grandes quantités de matériel expédiées par la "Nova Scotia Steel Company" et d'autres usines importantes. Au mois d'octobre 1915, l'union en question, par l'entremise de son secrétaire et agent, adressa la lettre suivante au sous-ministre de la Marine et des Pêcheries:

Cher monsieur,—Au nom de l'Association internationale des débardeurs de Pictou, section locale n° 894, dont je suis le secrétaire, je désire demander au département de prendre des mesures pour nous confier la manutention des marchandises et du charbon sur les bateaux de l'Etat faisant le service d'hiver à Pictou. Les membres de cette union comprennent presque tous les débardeurs de cette ville. Nous sommes prêts à entreprendre de charger et de décharger les marchandises sur le "Minto" à

raison de 45 cents la tonne. Nous entreprendrons également de charger et de décharger les marchandises sur le "Stanley", à raison de 45 cents la tonne. Nous serons prêts à commencer le travail avec l'ouverture de la saison d'hiver et à le continuer durant toute la durée du service. Nous sommes informés qu'à Charlottetown le chargement et le déchargement de ces navires sont faits par une autre section locale de notre association et nous considérons que nous avons droit aux mêmes égards. Vous nous obligerez en accueillant favorablement notre demande et en nous donnant une réponse prochaine

(Signé) Joseph Veniot,
Sec. et agent d'affaires, A.I.D.,
Section n° 894.

D'après ce que l'on me dit, le département n'a jamais répondu à cette offre et l'affaire a traîné en longueur jusqu'à l'approche de l'inauguration du trafic d'hiver. A ce moment, la rumeur se répandit que le travail allait être confié à la même personne qui avait eu l'entreprise l'année précédente. Un peu plus tard, on apprit que trois personnes avaient formé une société et que cette dernière serait chargée de la manutention du trafic.

Nous avons tous entendu parler de la fameuse association du boucher, du boulanger et du fabricant de chandelle, mais celle qui s'est formée à Pictou, parmi les politiques, pour enlever aux débardeurs le chargement et le déchargement des navires de l'Etat, était tout aussi grotesque, car ceux qui en faisaient partie n'avaient jamais de leur vie travaillé au chargement d'un navire et ne connaissaient pas le premier mot du métier. Un des associés avaient jusqu'alors gagné sa vie à presser des habits et n'avait pas même droit au titre de tailleur. Le deuxième était un fabricant de monuments funéraires et le troisième, un maçon jusqu'alors étranger à la ville et qui habitait Sydney depuis nombre d'années. Ces trois hommes se formèrent en société et réussirent à obtenir du département de la Marine et des Pêcheries, la manutention du trafic et du charbon sur les navires de l'Etat dans le port de Pictou.

Aucune soumission n'a été demandée; le département ne s'occupa pas du tout de la lettre de l'union des débardeurs. Le secrétaire de l'union, en apprenant que l'entreprise allait être confiée à ces trois associés, télégraphia au département et offrit de faire le travail pour 5 cents de moins, par tonne, que le prix mentionné dans la première offre. Pendant une journée ou deux, on fut indécis sur le parti à prendre, et le candidat conservateur qui est chargé de la distribution des faveurs ministériels dans cette division électorale, fixa un rendez-vous avec le secrétaire de l'union pour discuter la question. Le bruit se ré-